

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel Technicien du froid et du conditionnement de l'air</b>		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée
<b>E.1 : Epreuve scientifique et technique</b>		6		
<b>Sous-épreuve E.11</b> : Analyse scientifique et technique d'une installation	<b>U.11</b>	3	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12</b> : Mathématiques	<b>U.12</b>	1,5	CCF	
<b>Sous-épreuve E.13</b> : Sciences physiques et chimiques	<b>U.13</b>	1,5	CCF	
<b>E.2 : Technologie</b> Préparation d'une réalisation	<b>U.2</b>	2	CCF	
<b>E.3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel - Réalisation mise en service, contrôle</b>		10		
<b>Sous-épreuve E.31</b> : Présentation d'un dossier d'activité	<b>U.31</b>	2	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32</b> : Implantation, réalisation	<b>U.32</b>	3	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33</b> : Mise en service, réglage, contrôle et maintenance	<b>U.33</b>	3	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34</b> : Economie-gestion	<b>U.34</b>	1	Ponctuel écrit	
<b>Sous-épreuve E.35</b> : Prévention, santé, environnement	<b>U.35</b>	1	Ponctuel écrit	
<b>E.4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U.4</b>	2	CCF	
<b>E.5 : Epreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5		
<b>Sous épreuve E.51</b> : Français	<b>U.51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30
<b>Sous épreuve E.52</b> : Histoire, géographie et éducation civique	<b>U.52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h
<b>E.6 : Epreuve d'arts appliqués et de cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	1	CCF	
<b>E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	1	CCF	
<b>Epreuve facultative (2)</b> Langue vivante étrangère	<b>UF1</b>		Ponctuel oral	20 min (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.